

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2047

23 août 2008

SOMMAIRE

AEC S.A.	98212	Jurisfides S.A.	98210
Amerly's International S.A.	98215	King Luxembourg S.à r.l.	98236
Ana Holding S.A.	98210	Les Résidences Pétrusse S.A.	98241
Borodino International S.A.	98251	Les Trois S.A.	98229
BRE/DB Holding S.à r.l.	98251	Lighting Group PLI Holding S.à r.l.	98248
BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l. ...	98235	LOCK S.A.	98247
Chelsea Invest Holding	98214	Lux Eco Mobile Sàrl	98230
Chinna S.A.	98255	"Lux-Portfolio" Sicav	98211
Datart Investments S.A.	98226	Lux-Sectors Sicav	98213
Degroof Green Fund	98216	Manfrotto Alu S.A.	98226
Dolphin International Investments (Lux) S.A.	98233	Mat Investment S.A.	98212
Durac S.à r.l.	98248	MFO Green Capital S.A.	98247
Elsiema Holding S.A.	98215	Mimar S.A.	98248
Equinox Two S.C.A.	98247	Montigny Holding S.A.	98214
Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar	98238	Multi Europlacement	98213
Eurazeo Partners S.C.A., SICAR	98238	Orangenburger S.A.	98211
Financial Overseas Investment	98215	Pala Investments (Luxembourg) III S.à r.l.	98216
Gib International S.A.	98246	Parfumerie Milady S.à r.l.	98245
G.M. Aviation Services	98256	Partex S.A.	98254
G.M. Aviation Services	98234	Pharma Goedert S.A.	98255
Hamilton & Meyers S.A.	98246	Pradera Central Management S.à r.l. ...	98256
IdéMa S.A.	98246	Pradera Management S.à r.l.	98256
Immo-Style S.A.	98240	Red Earth Holdings S.à r.l.	98247
Immo Sud Alliance S.A.	98250	River Holding S.A.	98246
Industrial Development & Exchange Group Luxembourg S.A.	98234	S.L.Y.F. S.A.	98252
Ipico S.A.	98235	Soror Invest Holding	98214
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	98234	Titano S.à r.l.	98231
IV Four Holding S.A.	98254	Turkana S.A.	98241
Julienne Sàrl	98229	Tybalt Investments S.à r.l.	98229
		Wireless M2M S.à r.l.	98236
		Zenith Global Fund	98210

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103279/755/20.

Zenith Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.422.

We are pleased to call shareholders to attend to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *September 11, 2008* at 11.30 a.m. at the registered office of the liquidator to decide the close of the liquidation, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the liquidator and of the auditor on the liquidation.
2. Approval of the liquidation account.
3. Approval of the financial statements for the period from January 1, 2007 to July 9, 2007.
4. Discharge to the directors for the performance of their duties.
5. Discharge to the liquidator and the auditor for the performance of their duties.
6. Approval of the closing of the liquidation.
7. Deposit of the Company's books and documents.
8. Decision to deposit under the Caisse de Consignation in Luxembourg, to the benefit of the holders concerned, the liquidation proceeds which remain unpaid after the closing of the liquidation procedure.
9. Miscellaneous.

In case you could not be able to attend the meeting, please fill in a proxy form, which can be obtain free of charge at the registered office of the Company, appointing the chairman or another shareholder as your proxy and return them to the registered office, Banque de Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, for the attention of Mrs Marie-Cécile Mahy-Dubourg by fax (+352 49 924 2501) or by mail.

August 13, 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008104765/755/27.

Jurisfides S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

sous seing privé qui se tiendra le 11 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge au Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers

Les actionnaires sont également convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par-devant notaire qui se tiendra le 11 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la liquidation de la société;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008104766/795/27.

Orangenburger S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008104767/795/15.

"Lux-Portfolio" Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 3 septembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
- Banque Raiffeisen S.C.
- Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

- Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099748/755/33.

AEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech - Z.I. Potâschberg.

R.C.S. Luxembourg B 84.491.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue EXTRAORDINAIREMENT qui se tiendra au siège social le lundi 1^{er} septembre 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et du rapport de commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat;
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Nominations statutaires;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094091/8516/18.

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 121.513.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 1^{er} septembre 2008 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008095916/696/17.

Lux-Sectors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 10 septembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
- Banque Raiffeisen S.C.
- Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

- Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099749/755/33.

Multi Europlacement, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav MULTI EUROPLACEMENT à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la Sicav en " GYGES ".

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099750/755/17.

Montigny Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2008,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100833/795/15.

Chelsea Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.387.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 1er septembre 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de M. Daniel GALHANO de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100844/29/24.

Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.388.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 1^{er} septembre 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de M. Daniel GALHANO de son mandat d'administrateur et décharge.

7. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100849/29/24.

Elsiema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} septembre 2008* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100860/795/15.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.333.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, *1^{er} septembre 2008* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de MM. Gérard BIRCHEN, Sinan SAR et Jacques CLAEYS dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100846/29/20.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100854/795/15.

Degroof Green Fund, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion au 5 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008104267/34/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10733. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pala Investments (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.654.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and being in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17th, July 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Pala Investments (Luxembourg) III S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pala Investments (Luxembourg) III S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at thirty seven thousand five hundred Euro (€37,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares and twenty five thousand (25,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (€1) each.

The share capital may be increased by the issue of new Shares upon resolution by the members meeting. The new Shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular Class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Gemcom Investment.

Category X is not related to a Specific Investment.

In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

a. the Subscription Price of the relevant Class of Shares and the proceeds of any shareholder loans, debt certificates or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its member(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

b. any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

c. any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

d. in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

e. any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to members in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

f. the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of members resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with paragraph 4 here below) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis for the preparation of internal class - specific accounts set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of members in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital (of whatever class).

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Decisions of the board of managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the board members present or represented at the relevant meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Manager's resolutions, other than circular resolutions, may be signed by any manager participating in the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 9. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares (if whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing 100% of the issued share capital.

Art. 12. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the total net profits of the Company five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 15.

The members may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a General Meeting of members in accordance with the provisions above. The General Meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions.

Allocation Key shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect member of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.

Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

Gemcom Investment means the investment, alone or jointly with other investors, directly or indirectly through a participation by way of shares, loans or any other instrument, in any entity established in any jurisdiction with the purpose of controlling Gemcom Software International Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1066 West Hastings Street, Suite 1100, PO Box 12507, Vancouver, BC, V6E 3X1, Canada.

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time

Category X means the category of X shares.

Class means a Class of Shares issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Art. 19. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of Class A shares subscribed	Number of Category X shares subscribed	Payment €
Pala Investments (Luxembourg) II S.à.r.l.	25,000	12,500	37,500.-
Total:		37,500	37,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Extraordinary general meeting

The member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. The following person is named manager (with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Professional Address, Date of birth, Place of birth

Frank Przygodda, Manager, 5, rue Guillaume, Kroll, L-1882 Luxembourg, 28th February 1968, Bochum (Germany)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de Juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

1) Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg et en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 Juillet 2008 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Pala Investments (Luxembourg) III S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Pala Investments (Luxembourg) III S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses associés.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à trente sept mille cinq cents euros (37.500€) divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X et vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de un euro (1€) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises en la forme de classes de Parts Sociales.

Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de Parts Sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A se rapporte à l'Investissement Gemcom.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

Pour chaque Investissement Spécifique, le Conseil de Gérance devra établir, dans les comptes internes de la Société, un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

a. le Prix de Souscription de la classe de Parts Sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

b. tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

c. toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de Parts Sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

d. au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

e. toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des Parts Sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

f. les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu du paragraphe 4 ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de le Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les "Comptes Intérimaires").

La "Valeur d'Annulation par Part Sociale" doit être calculée en divisant le Montant d'Annulation de Classe par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Le "Montant d'Annulation de Classe" est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée doit être le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Les Parts Sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant le vote favorable de la majorité des membres du Conseil qui sont présents ou représentés à la réunion concernée.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, autres que les résolutions circulaires, peuvent être signées par tout gérant présent au conseil. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie de circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède (dans n'importe quelle Classe ou Catégorie) et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. À moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année pour la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont établis par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. En cas de réduction

de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué (ou être incorporé aux réserves de la Société) conformément aux dispositions suivantes du présent Article 15.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base des Comptes Intérimaires préparés par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, desquels il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés par la Société depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris la prime disponible) mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des dispositions qui précèdent (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le "Surplus de Classe") sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Définitions.

Clé d'Allocation correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle.

Statuts signifie les statuts de la Société tels que régulièrement modifiés

Investissement Gemcom signifie l'investissement, seul ou conjointement avec d'autres investisseurs, directement ou indirectement, par voie de participation au moyen de parts sociales, d'emprunts ou autres instruments, en toute entité établie dans toute juridiction en vue de contrôler Gemcom Software International Inc., une société constituée selon le droit canadien, ayant son siège social au 1066 West Hastings Street, Suite 1100, PO Box 12507, Vancouver, BC, V6E 3X1, Canada.

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société tel que composé selon les dernières nominations

Classe signifie une Classe de Parts Sociales émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts.

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Revenu Net d'Investissement signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concerné (disposition devant être entendu comme transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relatif à l'Investissement concerné), reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes encourues afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Gérants signifie les membres du Conseil tel que modifié de temps en temps

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.

Parts Sociales signifie les parts sociales de la Société

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les Parts Sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales de Classe A souscrites	Nombre de Parts Sociales de Catégorie X souscrites	Paiement €
Pala Investments (Luxembourg) II S.à.r.l.	25.000	12.500	37.500,-
Total:		37.500	37.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 2.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant (avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Titre, Adresse Professionnelle, Date de naissance, Lieu de naissance

Frank Przygodda, Gérant, 5, rue Guillaume, Kroll L-1882, Luxembourg, 28 février 1968, Bochum (Allemagne)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30298. - Reçu à 0,5 %: cent quatre vingt sept euros cinquante cents (187,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099939/211/541.

(080115262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Manfrotto Alu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.031.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.08.08.

Signature.

Référence de publication: 2008099907/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12501. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Datart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

In the year two thousand and eight, on the ninth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Datart Investments S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 78.225, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 4, 2000, published in the Memorial C number 241 of April 3, 2001 and whose articles have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, on June 6, 2003, published in the Memorial C number 747 of July 15, 2003.

The meeting is opened by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valerie BERNIS, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the 3rd paragraph of article 15 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of September at 11.30 a.m."

2. Amendment of article 16 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years."

3. Adoption of an accounting year beginning on May 1 and ending on April 30 of the following year, acknowledgement that as an exception the accounting year which has begun on February 1, 2008 will end on April 30, 2008, and subsequent amendment of article 17 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The accounting year of the Company shall begin on May 1 and shall terminate on April 30 of the following year."

4. Miscellaneous.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The 3rd paragraph of article 15 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.3rd paragraph.** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of September at 11.30 a.m."

Second resolution

Article 16 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 16.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years."

Third resolution

An accounting year beginning on May 1 and ending on April 30 of the following year is adopted, acknowledgment that as an exception the accounting year which has begun on February 1, 2008 will end on April 30, 2008, and article 17 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on May 1st and shall terminate on April 30 of the following year."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Datart Investments S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.225, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 241 du 3 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, le 6 juin 2003, publié au Mémorial C numéro du 747 du 15 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du 3^{ème} alinéa de l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de septembre à 11.30 heures."

2. Modification de l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans."

3. Adoption d'un exercice social commençant le 1^{er} mai et se terminant le 30 avril de l'année suivante, constatation qu'exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1^{er} février 2008 se terminera le 30 avril 2008 et modification subséquente de l'article 17 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante."

4. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le 3^{ème} alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15. 3^{ème} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de septembre à 11.30 heures."

Deuxième résolution

L'article 16 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans."

Troisième résolution

Un exercice social commençant le 1^{er} mai et se terminant le 30 avril de l'année suivante, est adopté, exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le 1^{er} février 2008 prendra fin le 30 avril 2008 et l'article 17 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - BERNS - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2933. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099892/231/140.

(080115452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Tybalt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.144.

EXTRAIT

Le Conseil de gérance de la société a décidé, en date du 9 Avril 2008,
- d'accepter la démission de Mademoiselle Leonie MARDER, née à Bruxelles (Belgique), le 11 juin 1981, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en tant que gérant, avec effet au 1^{er} Avril 2008;
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tybalt Investments S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008099859/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Les Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6777 Grevenmacher, 1, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 123.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 mars 2008

1. L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de révoquer Monsieur Ricardo Miguel MARTINS VIEIRA.
2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Marta Catarina SOARES VIEIRA ANTUNES née le 1^{er} mars 1984 à Paranhos (Portugal) et demeurant à L-6782 Grevenmacher, rue Syr n^o 24A. Le nouvel administrateur terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 mars 2008..

LES TROIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099860/3014/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.962.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 14 février 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 14 février 2008, AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, à la société KENAVON DRIVE HOLDINGS II S.à r.l., avec siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099854/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Lux Eco Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 23, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 140.659.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Feghoul OUAHAB, ouvrier, demeurant à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUX ECO MOBILE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la collecte de produits consommables et informatiques usagés (cartouches d'encre, téléphones, téléphones portables, chargeurs de batteries), ainsi que le commerce en général en gros et au détail.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Feghoul OUAHAB, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1856 Luxembourg, 23, rue Evrard Ketten.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Feghoul OUAHAB, ouvrier, demeurant à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: OUAHAB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 août 2008. REM 2008/1018. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents

0,5 % = 62,50.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008099886/218/61.

(080115358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Titano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.408.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "TITANO S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.408, constituée en Italie. Le siège social de la Société a été transféré au Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 697 du 20 mars 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, et adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques.

2.- Démission du gérant actuellement en fonction et décharge lui est accordé pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3.- Décision de continuer l'activité de la société sous la dénomination TITANO SARL LTD (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription aux BVI pourra modifier la dénomination).

4.- Procuration pour la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi des Iles Vierges Britanniques.

5.- Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, et d'adopter la nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société sous la dénomination TITANO SARL LTD (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription aux BVI pourra modifier la dénomination).

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, afin de procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi des Iles Vierges Britanniques, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Road Town, Tortola et d'enregistrer la Société aux Iles Vierges Britanniques, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

Les résolutions ci-dessus ne deviendront effectives qu'une fois toutes les formalités d'enregistrement de la Société aux Iles Vierges Britanniques auront été accomplies avec succès. L'assemblée prend acte qu'une fois que lesdites formalités d'enregistrement de la Société aux Iles Vierges Britanniques auront été accomplies avec succès, la Société sera rayée du Registre de Commerce de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "TITANO S.à r.l." (the "Company"), a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 136.408) incorporated in Italy. The Company transferred its registered office in Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary on December 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of March 20, 2008.

The meeting was opened with Mrs Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg,

in the chair, who appointed as secretary Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Katia ROTI, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, and adoption of the law of the British Virgin Islands.

2. Resignation of the actual manager and discharge is granted to him for the execution of his mandate until this date.

3. Decision to continue the activities of the company under the name of TITANO SARL LTD (in case of unavailability of the name, the person in charge of the registration in the British Virgin Islands may amend the denomination).

4. To empower in order to amend the Articles of Incorporation of the Company to comply with British Virgin Islands.

5. Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to adopt the nationality of the British Virgin Islands and to transfer the registered office of the Company from L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, Grand-Duchy of Luxembourg to Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola.

Second resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the actual manager and to grant him entire discharge for the execution of his mandate until this date.

Third resolution

The meeting decides to continue the activities in the British Virgin Islands of the company under the name of TITANO SARL LTD (in case of unavailability of the name, the person in charge of the registration in the British Virgin Islands may amend the denomination).

Fourth resolution

The meeting resolves to grant a general power to Mrs. Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliqués, residing in Luxembourg, with full power of substitution, to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands, and to perform, individually or jointly all formalities pertaining to the registration of the Company in Road Town, Tortola, and to register the Company in the British Virgin Islands, to sign all deeds and documents relating thereto, and to do all steps, requests, declarations and delegations relating thereto.

Fifth resolution

The above resolutions will become effective once all the formalities for registration of the Company in the British Virgin Islands will have been successfully achieved. The meeting acknowledges that once all such formalities for registration of the Company in the British Virgin Islands have been achieved, the Company will be deleted from the Luxembourg companies' register.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29639. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099897/242/138.

(080115394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Dolphin International Investments (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.111.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 23 mai 2008

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON, Mme Patricia JUPILLE, Mr Fabio APOLLONIO et de l'administrateur et administrateur délégué Mr Riccardo MAZZURCO ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED, 77 Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (Lux) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099868/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 juillet 2008

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration décide de nommer BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, réviseur indépendant de la société.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099851/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

G.M. Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.610.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20.06.2008 à Luxembourg

L'assemblée générale décide expressément de ne pas renouveler le mandat d'administrateur unique, Monsieur Charles PANA YIDES.

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur unique Monsieur Jacques TORDOOR, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008100048/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Industrial Development & Exchange Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 58.002.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01.07.2008 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur supplémentaire:

Monsieur Jacques REMIENGE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec pour adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2010.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008100041/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Ipico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.192.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100032/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00509. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BT Longmont (Luxembourg) II Sàrl, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 71.901

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'une procuration délivrée en date du 27 mars 2008 et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 71.901, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 Septembre 1999, publié au Mémorial C n° 939 du 9 décembre 1999, au capital social de EUR 38.198.400 divisé en 381.984 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "INFONET LUXEMBOURG S.A." ayant son siège social à L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 34.618, constituée originairement sous la dénomination de "Interpac Luxembourg S.A." par acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1990, publié au Mémorial C n° 52 du 7 février 1990, au capital social EUR 245.100 (deux cent quarante-cinq mille cent Euros), représenté par 9804 (neuf mille huit cent quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C n° 1266 du 24 mai 2008.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée de BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l., ni par l'assemblée d'Infonet Luxembourg S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvant réalisée un mois après le 24 mai 2008, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1266 du 24 mai 2008, aucun associé d'une des sociétés concernées n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

"La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme intégrées et consolidées par la société absorbante, a été fixée au 31 mars 2008, sous réserve des droits des tiers."

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 25 juin 2008, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée Infonet Luxembourg S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 juillet 2008. LAC/2008/27597. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100035/208/57.

(080115674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**King Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wireless M2M S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.676.

In the year two thousand and eight, on the ninth day in the month of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Wireless M2M Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.590,

here represented by Mr Louis MAMERE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 July 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Wireless M2M S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136.676, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 29 March 2008, number 765, page 36681 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into "King Luxembourg S.à r.l." and to amend consequently article 1 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name "King Luxembourg S.à r.l." which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Second resolution

The sole shareholder (i) acknowledges the resignations of (a) Mr Kai Romberg, businessman, born on 5 May 1977, in Stuttgart (Germany), with professional address at c/o Hg Capital 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United

Kingdom, and (b) Mr Alexander Leslie King, businessman, born on 8 January 1975, in Sutton Coldfield (United Kingdom), with professional address at c/o Hg Capital 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom, as managers of the Company as from the date of the present resolutions, (ii) resolves to accept such resignations and (iii) to grant discharge to Mr Kai Romberg and Mr Alexander Leslie King for the performance of their duties as managers until then. Discharge will be confirmed and ratified during the next Company's shareholder's meeting having to approve the Company's annual accounts.

Third resolution

The shareholder resolves to appoint (i) Mr Dominik Benjamin Vonier, company director, born on 1st November 1977, in Darmstadt (Germany), residing at c/o HgCapital Beratungs GmbH & Co KG, Salvatorstrasse 3, 80333 Munich, Germany and (ii) Mr Justin Tobias John Von Simson, company director, born on 5 September 1974 in Solihull, residing at c/o HgCapital Beratungs GmbH & Co KG, Salvatorstrasse 3, 80333 Munich, Germany, as new managers of the Company for an undetermined duration effective as from the date of the present resolutions.

Fourth resolution

The sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Company is therefore composed as follows:

- Mr Frank Przygodda;
- Mr Dominik Benjamin Vonier; and
- Mr Justin Tobias Von Simson.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Wireless M2M Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.590,

ici représentée par Monsieur Louis MAMERE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Wireless M2M S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.676, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mars 2008, numéro 765, page 36681 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "King Luxembourg S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui doit être lu comme suit:

" **Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "King Luxembourg S.à r.l." qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "Statuts")."

Deuxième résolution

L'associé (i) prend connaissance des démissions de (a) M. Kai Romberg, homme d'affaires, né le 5 mai 1977 à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle chez Hg Capital 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, et (b) M. Alexander Leslie King, homme d'affaires, né le 8 janvier 1975, à Sutton Coldfield (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle chez Hg Capital 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société à compter de la date des présentes résolutions, (ii) décide d'accepter ces démissions et (iii) de donner

décharge à M. Kai Romberg et M. Alexander Leslie King pour l'exécution de leur mission de gérants jusqu'à ce jour. Décharge sera confirmée et ratifiée lors de la prochaine assemblée des associés ayant à approuver les comptes sociaux de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer (i) M. Dominik Benjamin Vonier, gérant de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977, à Darmstadt (Allemagne), demeurant chez HgCapital Beratungs GmbH & Co KG, Salvatorstrasse 3, 80333 Munich, Allemagne et (ii) M. Justin Tobias John Von Simson, gérant de sociétés, né le 5 septembre 1974 à Solihull, demeurant chez HgCapital Beratungs GmbH & Co KG, Salvatorstrasse 3, 80333 Munich, Allemagne, en tant que nouveaux gérants de la Société, pour une durée indéterminée, et à compter des présentes résolutions.

Quatrième résolution

L'associé prend connaissance du fait que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Frank Przygodda;
- M. Dominik Benjamin Vonier; et
- M. Justin Tobias Von Simson.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MAMERE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9385. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008100031/239/119.

(080115215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.189.

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of the month of June.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.189, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 April 2006, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1334 dated 11 July 2006 (the "Company" or the "SICAR"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary of 4 December 2006, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 178 dated 14 February 2007.

The Meeting is chaired by Mr. Jean-Pierre Saddy, private employee, professionally residing at 2, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "President"),

who appoints as secretary Mr. Alfio Lo-Castro, financial controller, professionally residing at 25, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Ms. Hida Ozveren, lawyer, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the present Meeting is as follows:

1. Modification of the name of the SICAR into "Eurazeo Partners S.C.A., SICAR";

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the SICAR in order to reflect the resolution to be adopted under item 1; and

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the Meeting, has been signed by the board of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary

III.- That the present meeting has been called by registered mail to all the shareholders of the company on May 15, 2008, all the shares of the company are in registered form.

IV.- That as a result of the aforementioned attendance list 95.65% of all the shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently validly constituted and may deliberate and decide on the different points of the agenda

After discussion, the Meeting took unanimity the following decisions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to change the name of the SICAR from "Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., SICAR" into "Eurazeo Partners S.C.A., SICAR"

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Corporate name.** There is formed among the current owners of Shares and all those who become owners of Shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as an investment company in risk capital (SICAR) under the name of EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company will be governed by the law of 15th June 2004 on the investment company in risk capital."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite par actions Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., SICAR, une société en commandite par Actions (S.C.A.) à capital variable ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189, constituée par un acte du notaire soussigné du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1334 du 11 juillet 2006 (la "Société" ou la "SICAR"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte du notaire soussigné du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 178 du 14 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, avec adresse professionnelle au 2, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Président")

qui désigne comme secrétaire M. Alfio Lo-Castro, assistant contrôleur financier, avec adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Hida Ozveren, avocat, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la SICAR en "Eurazeo Partners S.C.A., SICAR";

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la SICAR, afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1^{er}; et

3. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée à tous les actionnaires de la société en date du 15 mai 2008, toutes les actions de la société étant nominatives.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 95,65% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de "Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., SICAR" en "Eurazeo Partners S.C.A., SICAR".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est constitué par les présentes, entre les détenteurs d'Actions et toutes les personnes qui viendront à détenir des Actions émises ultérieurement par la Société, une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous la dénomination de Eurazeo Partners S.C.A., SICAR. (la "Société").

La Société sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque"

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue française.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. SADDI, A. LO-CASTRO, H. OZVEREN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2008. LAC/2008/27801. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100036/208/124.

(080115176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Immo-Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100030/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00506. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Les Résidences Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.599.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2008100044/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11823. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Turkana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix De Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 38.080.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TURKANA S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon (R.C.S. Luxembourg B 38.080), constituée suivant acte notarié en date du 4 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 1^{er} décembre 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 2 avril 1998.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSÉ, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social actuel de société holding pour lui donner celui d'une société soparfi pleinement imposable et modification subséquente de l'article 4 des statuts,

2. Mise à jour des statuts opérant une modification de l'article 12 définissant l'engagement de la société,

3. Instauration d'un nouveau capital autorisé modifiant l'article 5 des statuts,

4. Refonte des statuts de la société,

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social actuel de la société pour lui donner celui d'une société soparfi pleinement imposable.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

"La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent ".

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de procéder à la mise à jour des statuts.

Dans ce contexte, l'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide également d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 2 juillet 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'effectuer une refonte des statuts, comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il existe une société anonyme sous la dénomination de "TURKANA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 2 juillet 2013 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9293. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008100029/239/245.

(080115195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Parfumerie Milady S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 11-13, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 21.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01^{er} août 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008100060/223/13.

(080115472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.588.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100040/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00158. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Hamilton & Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.906.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100039/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00163. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

River Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 51.310.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100038/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00168. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

IdéMa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 65.742.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008100043/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11816. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 2.286.317,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.250.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2008, acte n° 358 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2008100067/208/14.

(080115205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

MFO Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.351.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2008, acte n° 364 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008100064/208/14.

(080115246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Statuts coordonnés suite un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 359/2008 en date du 30 juin 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100065/208/12.

(080115219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.755.

Le bilan de la société au 30/04/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100037/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07857. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Durac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.288.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52150 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008100061/211/11.

(080115753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Mimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 129.427.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 2008

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) et demeurant au 8, rue du Stade, à B- 6741 Vance (B) est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme
Pour MIMAR S.A.
Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2008100059/696/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Lighting Group PLI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.718.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"The Massive Luxco S.A.", in liquidation, a public limited company by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 93.913,

here represented by Ms. Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of "Lighting Group PLI Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 107.718 (the "Company"), incorporated by a deed of undersigned notary on 26 April 2005 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 20 September 2005, number 917, page 43970;
- the articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of undersigned notary on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 17 January 2007, number 17, page 780;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to approve the interim financial statements of the Company as at 16 July 2008.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to grant full discharge to the members of the board of directors of the company for the exercise of their mandate until 17 July 2008.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES in compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to appoint "FAcTS Services S.à r.l." having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), under number 98.790, as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"The Massive Luxco S.A.", en liquidation, société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.913,

ici représentée par Mlle Petra Mala, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de "Lighting Group PLI Holding S.a r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.718 (la "Société"), constituée le 26 avril 2005, en vertu d'un acte notarié reçu par notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2005, numéro 917, page 43970;

- Que les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 17 janvier 2007, numéro 17, page 780;

- Que l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique DECIDE d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 16 juillet 2008.

Deuxième résolution

L'associée unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 17 juillet 2008.

Troisième résolution

L'associée unique DECIDE en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'associée unique DECIDE de nommer "FACtS Services S.à r.l.", ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 98.790, comme liquidateur.

Ledit liquidateur doit réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs pour réaliser et exécuter toutes transactions reprises aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, sans avoir besoin d'être autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra verser des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou effectué les provisions nécessaires en vue du paiement des dettes.

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra et le liera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, cette mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. MALA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9657. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 AOUT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008100017/239/109.

(080115180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Immo Sud Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 113, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.221.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05.06.2008

«Cinquième résolution

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Ignace CORVITTO, employé, F-34530 Montagnac, 31, rue Nelson Mandela
2. Monsieur Pino PIANINI, administrateur de sociétés, L-4831 Rodange, 231, route de Longwy
3. Madame Claude GERARDY, employée privée, L-4831 Rodange, 231, route de Longwy

Administrateur-délégué:

Monsieur Pino PIANINI, administrateur de sociétés, L-4831 Rodange, 231, route de Longwy Commissaire aux comptes: SOFINTER GESTION S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Rodange, le 5 juin 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008100008/820/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

BRE/DB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.936.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1330 du 13 décembre 2003.

Extrait rectificatif du dépôt nr L080079142.05/B96936

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Les comptes annuels rectificatifs de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100009/6773/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00727. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Borodino International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.797.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A COMPARU:

Monsieur Tigran Nersisyan, né le 26 mars 1966 en Arménie; manager, résident à Moscou (Russie) - Yubileynaya n. 30 ici représenté par Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2008, laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BORODINO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée par acte du notaire soussigné en date du 28 mai 2008, en voie de publication au Mémorial C,

Ensuite la société comparante déclare et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) share Capital increase of the company Borodino International S.A.
- 2) granting of powers
- 3) miscellanea

L'actionnaire unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter capital social souscrit d'un montant de EUR 4.000.000 (quatre millions d'Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) à EUR 4.200.000 (quatre millions deux cent mille Euros),

par l'émission de 400.000 (quatre cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action toutes souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la société, à savoir Monsieur Tigran Nersisyan, préqualifié, représenté comme dit ci avant, par un versement en espèce d'un montant total de EUR 4.000.000 (quatre millions d'Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.200.000 (quatre millions deux cent mille Euro) représenté par 420.000 (quatre cent vingt mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 22.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2008, LAC/2008/27796. — Reçu vingt mille Euros (EUR 20.000.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100014/208/58.

(080115137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.750.

L'an deux mille huit, le sept juillet,

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S.L.Y.F. S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.750 et constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, le 11 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1067 en date du 29 avril 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M. Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

qui désigne comme secrétaire M. Yves FOURCHY, Directeur Général, demeurant professionnellement à Paris (F), 22, av. Montagne.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Yves FOURCHY, Directeur Général, demeurant professionnellement à Paris (F), 22, av. Montagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Insérer dans les statuts de la Société, à la suite de l'actuel article douze, deux nouveaux articles numérotés treize et quatorze relatifs au conflit d'intérêts et à la responsabilité et l'indemnisation des membres du conseil d'administration.

2 Remplacer la numérotation actuelle des articles treize et suivants jusqu'à l'article vingt-deux des statuts par les numéros d'articles quinze et suivants jusqu'à vingt-quatre de sorte à refléter l'insertion des deux nouveaux articles treize et quatorze.

3 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'insérer dans les statuts de la Société, à la suite de l'actuel article douze, deux nouveaux articles numérotés treize et quatorze relatifs au conflit d'intérêts et à la responsabilité et à l'indemnisation des membres du conseil d'administration qui seront rédigés comme suit:

" **Art. 13.** Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoirs de la société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont actionnaire, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être automatiquement, en raison de cette affiliation avec cette société ou entreprise, empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale dans le rapport spécial préalablement à tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Art. 14. Les membres du conseil d'administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la société.

Les membres du conseil d'administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs d'administrateur.

La société indemniserait tout membre du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés de la société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la société, ou à la demande de la société, de toute autre société dans laquelle la société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la société. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de remplacer la numérotation actuelle des articles treize et suivants jusqu'à l'article vingt-deux des statuts par les numéros d'articles quinze et suivants jusqu'à vingt-quatre de sorte à refléter l'insertion des deux nouveaux articles treize et quatorze ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

98254

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, Y. FOURCHY, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 juillet 2008, LAC/2008/28459. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100016/208/92.

(080115146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

IV Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008100024/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00770. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Partex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 111.183.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe Meyer, avocat, né à Zurich le 8 février 1954, demeurant à CH-8001 Zurich, 20, Talstrasse, ici représenté par Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PARTEX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 6 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 1^{er} février 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

- que le capital social de la société PARTEX S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Philippe Meyer précité est devenu seul propriétaire de toutes les actions de la société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
 - l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société PARTEX S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE CENT EUROS (1.100.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, LAC/2008/29892. — Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008100015/220/49.

(080115658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Chinna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 72.267.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2007 en date du 10 juillet 2008 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, demeurant à B-6860 Léglise, 40, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Fiduplan S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel, 87, RCS B 44.563.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100012/752/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Pharma Goedert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 13.658.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008100042/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11820. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

G.M. Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.610.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20.06.2008 à Luxembourg

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques TORDOOR administrateur unique actuellement en fonctions et nomme en son remplacement Monsieur Guy GLESENER, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Steinmetz.

Le mandat de l'administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008100045/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour PRADERA MANAGEMENT S.à R.L., Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008100046/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00696. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à R.L., Société à responsabilité limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008100047/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00697. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.
